

FORMATION SFI

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE
DE LA NORME SFI
QUÉBEC



Module 3

Introduction à la norme SFI

**Exigences du programme SFI
2015-2019**

**Normes, règles d'utilisation des
labels, procédures et conseils**

Janvier 2015

Version 3
Mai 2015

Mise en contexte

- Norme internationalement reconnue;
- Fondée sur un système complet de principes, d'objectifs et de mesures de performance;
- Vise à atteindre et à promouvoir l'AFD sur l'ensemble des terres forestières (publiques et privées);
- Nécessite la tenue d'audits par des organismes de certification accrédités.

Historique

- SFI est créé en 1994 par l'Association américaine des forêts et du papier (AF&PA) et fait l'objet d'une révision complète en 2005;
- En 2000, le Conseil sur la foresterie durable (*Sustainable Forestry Board*) est formé et supervise le programme;

Historique (suite)

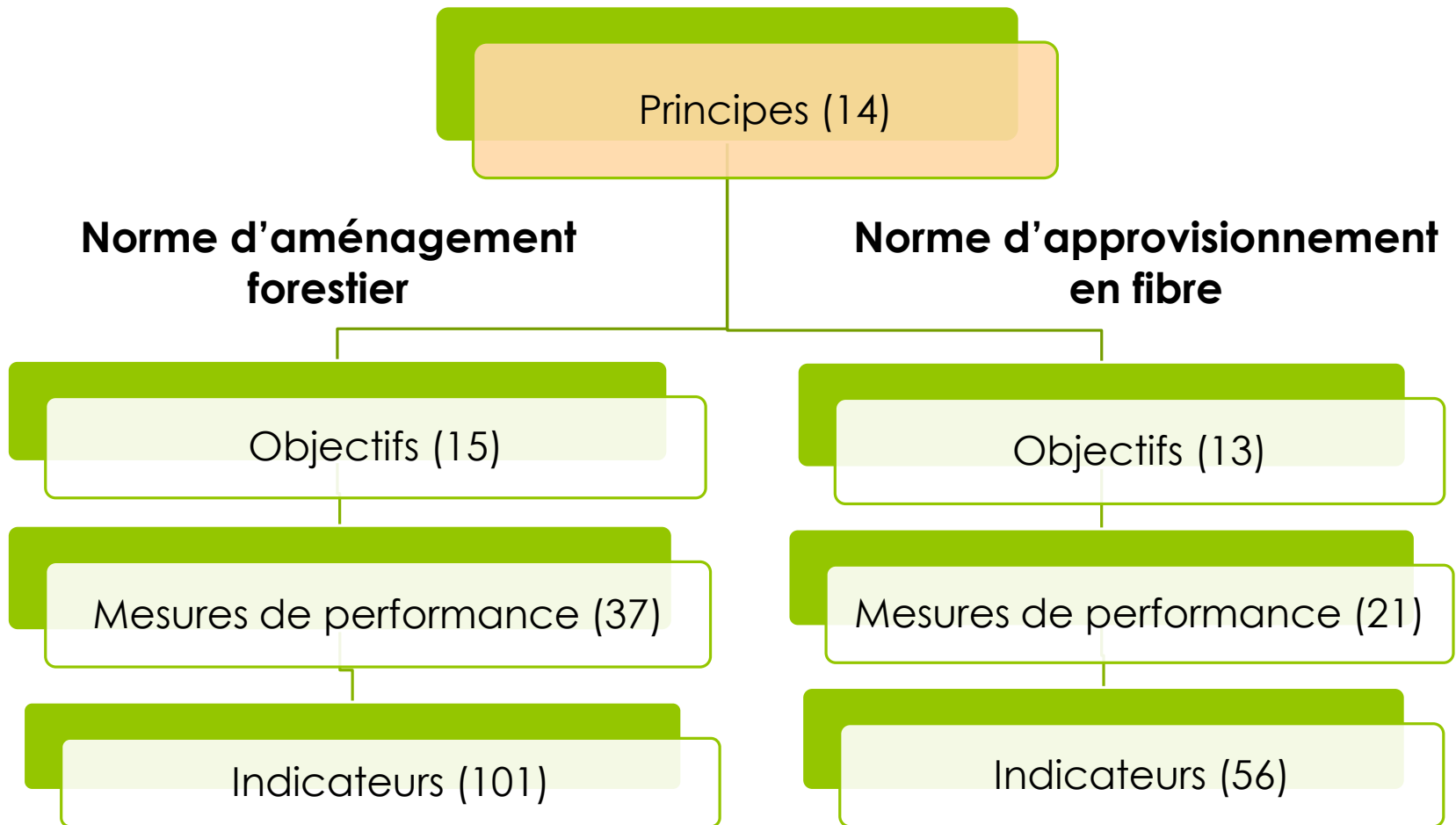
- En 2007, l'organisme SFI Inc. prend la gestion de la norme :
 - SFI Inc. est un organisme indépendant à but non lucratif;
 - Un conseil d'administration composé de 18 membres représentent, à part égale, les sphères environnementales, sociales et économiques;
 - Des comités d'implantation supervisent et administrent le programme SFI aux échelles régionales ou locales.

- Janvier 2015: Nouvelle norme SFI 2015-2019

Pourquoi choisir SFI?

- Norme reconnue internationalement;
- Approuvé par le Programme de reconnaissance pour les certifications forestières (PEFC);
- Fournit aux client l'assurance que le produit qu'ils achètent est fait à partir de fibres provenant de sources légales et responsables;
- SFI Inc. produit, en continu, des campagnes publicitaires à fort déploiement visant à faire connaître la norme SFI et ses logos.

La norme SFI



Les 14 principes (1 de 2)

1. Foresterie durable
2. Productivité et santé de la forêt
3. Protection des ressources en eau
4. Protection de la biodiversité
5. Esthétique et loisirs
6. Protection des sites d'intérêt particulier
7. Pratiques d'approvisionnement en fibre responsable en Amérique du Nord
8. Respect des lois

Les 14 principes (2 de 2)

9. Recherche

10. Formation et éducation

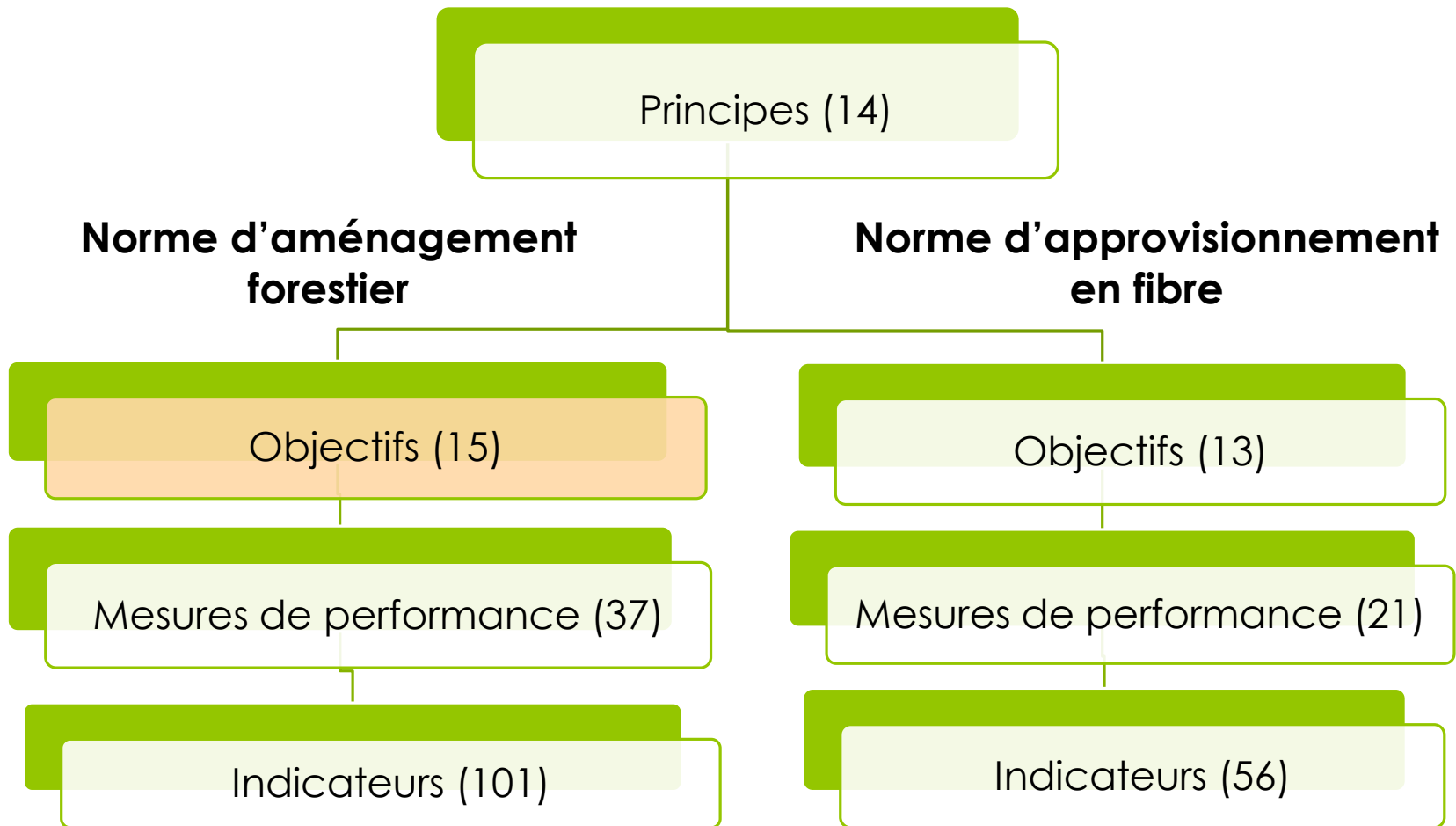
11. Implication communautaire et responsabilité sociale

12. Transparence

13. Amélioration continue

14. Évitement des sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale lors des approvisionnements hors du Canada et des États-Unis

La norme SFI



Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

Objectif 1 : Planification de l'aménagement forestier

Voir à ce que les plans d'aménagement forestier prévoient des niveaux de récolte durables à long terme et des mesures pour éviter la conversion des terres forestières à des usages non forestiers.

Objectif 2 : Santé et productivité de la forêt

Assurer la productivité de la forêt, la séquestration de carbone et la conservation des ressources forestières grâce au reboisement rapide, au boisement, à l'usage réduit au minimum des produits chimiques, à la conservation des sols et à la protection des forêts contre les agents destructeurs.

Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

Objectif 3 : Protection et maintien des ressources en eau

Protéger la qualité de l'eau des rivières, des cours d'eau, des lacs, des terres humides et des autres plans d'eau en respectant ou en dépassant les meilleures pratiques de gestion

Objectif 4 : Conservation de la biodiversité

Gérer la qualité et la répartition des habitats fauniques et contribuer à la conservation de la biodiversité en élaborant et en mettant en œuvre des mesures à l'échelle des peuplements et des paysages favorisant la diversité des types d'habitats et des stades de succession et la conservation de la flore et de la faune forestières, y compris la faune aquatique, ainsi que les espèces menacées ou en voie de disparition, les forêts à valeur de conservation exceptionnelle, les forêts anciennes et les secteurs de grande importance écologique.

Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

Objectif 5 : Gestion de la qualité visuelle et offre récréative

Gérer l'impact visuel des opérations forestières et offrir des possibilités récréatives au public.

Objectif 6 : Protection des sites d'intérêt particulier

Gérer les sites de grande importance géologique ou culturelle d'une manière qui prend en compte leurs qualités particulières.

Objectif 7 : Utilisation efficace des ressources en fibre

Réduire au minimum les déchets et voir à une utilisation efficace des ressources en fibre.

Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

Objectif 8 : Reconnaissance et respect des droits des Autochtones

Reconnaître et respecter les droits et les connaissances traditionnelles des Autochtones.

Objectif 9 : Respect des lois et règlements

Se conformer aux lois et règlements pertinents fédéraux, de la province ou de l'État et de la localité.

Objectif 10 : Soutien de la recherche, de la science et de la technologie forestières

Investir dans la recherche, la science et la technologie forestières, sur lesquelles reposent les décisions d'aménagement durable, et accroître la sensibilisation aux incidences du changement climatique sur les forêts, la faune et la biodiversité.

Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

Objectif 11 : Formation et éducation

Améliorer la mise en œuvre des pratiques de foresterie durable grâce à des programmes de formation et d'éducation appropriés.

Objectif 12 : Participation du public et sensibilisation des propriétaires fonciers

Propager la foresterie durable grâce à la sensibilisation, à l'éducation et à la participation du public et appuyer les efforts des comités de mise en œuvre des normes SFI.

Objectif 13 : Responsabilités d'aménagement forestier sur les terres publiques

Mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable sur les terres publiques.

Norme d'aménagement forestier

Les 15 objectifs

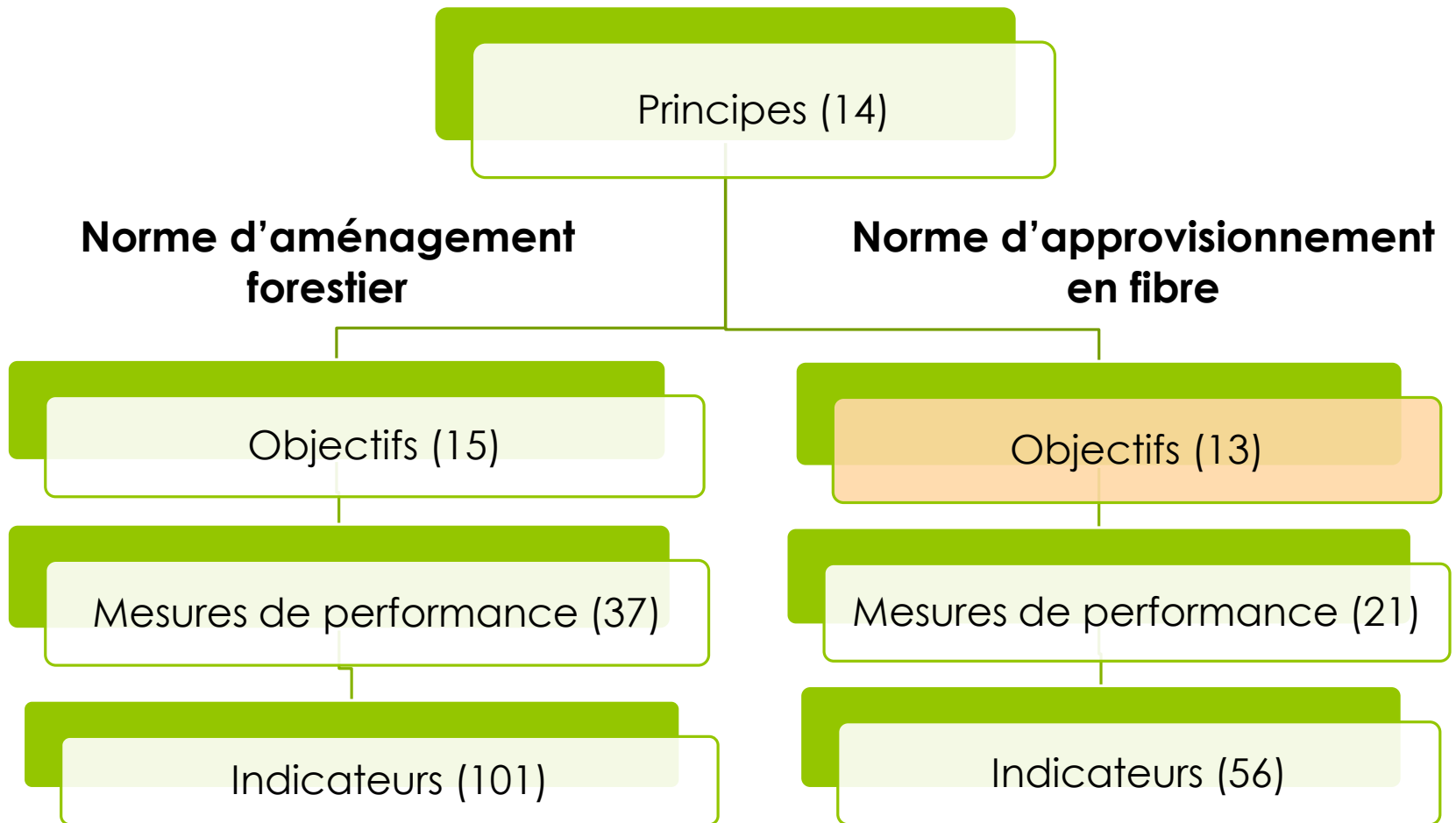
Objectif 14 : Communication et rapports destinés au public

Accroître la transparence et faire annuellement rapport des progrès de la conformité avec la Norme d'aménagement forestier SFI.

Objectif 15 : Revues de direction et amélioration continue

Favoriser l'amélioration continue de la foresterie durable en menant des revues de direction et en surveillant la performance.

La norme SFI



Norme approvisionnement en fibre

Les 13 objectifs

Objectif 1 : Biodiversité dans l'approvisionnement en fibre

Promouvoir la foresterie durable en conservant la biodiversité.

Objectif 2 : Adhésion aux meilleures pratiques de gestion

Promouvoir la foresterie durable en adoptant les meilleures pratiques de gestion pour protéger la qualité de l'eau.

Objectif 3 : Recours aux services de professionnels en gestion des ressources et d'exploitants forestiers qualifiés

Encourager les propriétaires forestiers à recourir aux services d'exploitants forestiers qualifiés ou d'exploitants forestiers certifiés (si disponibles) et de professionnels en gestion des ressources.

Norme approvisionnement en fibre

Les 13 objectifs

Objectif 4 : Respect des lois et règlements

Se conformer aux lois et règlements forestiers et environnementaux connexes fédéraux, de la province ou de l'État et de la localité.

Objectif 5 : Soutien de la recherche, de la science et de la technologie forestières

Investir dans la recherche, la science et la technologie forestières, sur lesquelles reposent les décisions d'aménagement durable, et accroître la sensibilisation aux incidences du changement climatique sur les forêts, la faune et la biodiversité.

Objectif 6 : Formation et éducation

Améliorer les pratiques de foresterie durable grâce à des programmes de formation et d'éducation.

Norme approvisionnement en fibre

Les 13 objectifs

Objectif 7 : Participation du public et sensibilisation des propriétaires fonciers

Promouvoir la foresterie durable grâce à la sensibilisation, à l'éducation et à la participation du public et appuyer les efforts des comités de mise en œuvre des normes SFI.

Objectif 8 : Exercice de responsabilités d'aménagement forestier sur les terres publiques

Mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre de l'aménagement durable sur les terres publiques.

Objectif 9 : Communications et rapports destinés au public

Accroître la transparence et faire annuellement rapport des progrès de la conformité avec la Norme d'approvisionnement en fibre.

Norme approvisionnement en fibre

Les 13 objectifs

Objectif 10 : Revue de direction et amélioration continue

Favoriser l'amélioration continue des pratiques de foresterie durable en menant une revue de direction et en surveillant la performance.

Objectif 11 : Promotion de la conservation de la biodiversité des régions névralgiques de la biodiversité et des grandes étendues sauvages à forte biodiversité

Promouvoir la conservation de la biodiversité, des régions névralgiques la biodiversité et des grandes étendues sauvages à forte biodiversité dans les programmes d'approvisionnement fibre.

Norme approvisionnement en fibre

Les 13 objectifs

Objectif 12 : Évitement des sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale

Éviter l'exploitation forestière illégale dans les programmes d'approvisionnement en fibre.

Objectif 13 : Évitement des sources controversées, y compris la fibre provenant de pays dépourvus de lois sociales efficaces

Éviter les sources controversées dans les programmes d'approvisionnement en fibre.

Quelques faits à retenir...

- SFI s'étend sur plus de 81 millions d'hectares en Amérique du Nord;
- SFI a reçu l'approbation de PEFC, un organisme international qui examine et approuve les programmes de certification nationaux. Ainsi, les produits certifiés SFI sont reconnus sur les marchés mondiaux.
- En plus de gérer des terres certifiées, les participants au programme SFI doivent s'assurer que le bois acheté à d'autres fournisseurs provient de sources légales et de forêts aménagées de manière durable.